



Héritage ,délai de contestation ?

Par la cigale 19, le 17/02/2016 à 21:47

Bonjour ,ma tante (j) et ma mère (soeurs) étaient héritières d'une tante (soeur de mon grand-père maternelle) . Ma mère était vivante au moment du décès de la soeur de mon grand-père mais ma tante (j) était décédée peu de temps avant . Le notaire a quand même partagé l'héritage en deux ,comme si ma tante (j) était toujours vivante ,visiblement le décès lui a été caché par mon cousin (fils de j) qui a en plus touché plus d'argent que ma mère sans que l'on sache pourquoi . Des années après il y a-t-il une possibilité de faire reconnaître cette faute du notaire (qui je pense a été manipulé) ,auprès de qui et de qu'elle façon .

Merci d'avance ,cordialement François DEFLANDRE